



## Assemblée plénière du 21 mai 2025

### DÉCLARATION LIMINAIRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

Mr le directeur Général de l'administration de la fonction publique,  
Mr le Chef du service des politiques sociales, salariales et des carrières,  
Mr le sous-directeur de la politique sociale  
Mesdames et messieurs les membres du CIAS,  
Mesdames et messieurs du département de l'action sociale interministérielle,

Le budget 2025 de l'action sociale interministérielle est amputé de 30 millions par rapport à celui de 2024 (paiement de la prévoyance, annulation de crédits supérieure à la LFI, mise en réserve de 6,03 % au lieu des 5,5 % préconisés).

Malgré un abondement en avril de 3,5 millions en AE et CP, la situation budgétaire risque de ne pas permettre d'assurer les missions dévolues à l'ASI, ceci aux dépens des agents, fonctionnaires, contractuels, pensionnés et notamment des plus précaires.

Il est inadmissible que le budget de l'ASI serve à financer des prestations qui relèvent de la prévoyance et sont de la responsabilité des employeurs de l'État.

Nous regrettons le manque de dialogue social auquel nous avons toujours été disposés : constructif et transparent, dans l'intérêt des agents et pensionnés.

Tout comme nous regrettons l'extension progressive des externalisations qui provoquent un impact sur notre budget absolument considérable, à l'heure où des restrictions budgétaires nous sont imposées !

La mission ayant abouti au rapport sur « l'action sociale de l'État- état des lieux et perspectives » a été conduite sans qu'aucune organisation syndicale représentative de la Fonction publique n'ait été auditionnée, malgré leur implication sur le sujet que cela soit au niveau interministériel que ministériel. Les mutualisations forcées aboutissent à de mauvais résultats. Cette méthode est dommageable, car plusieurs des perspectives envisagées reflètent le travail accompli au sein des différentes instances. Cela témoigne de l'importance et de l'intérêt des travaux menés avec les partenaires sociaux.

Nous sommes toujours force de propositions malgré le refus quasi systématique de ces dernières, pourtant calibrées pour être mises en place dans le cadre de l'annualité budgétaire.

Des projets, expérimentaux et innovants, travaillés conjointement avec le département de l'action sociale, sont aujourd'hui mis en danger par ces choix financiers.

Nous demandons, que le budget 2026 de l'ASI soit sanctuarisé, a minima, à hauteur de celui de 2024 et que nous puissions, en amont, avoir un dialogue efficient sur la construction de ce dernier. Cela pourrait permettre de faire évoluer l'ASI vers des dispositifs innovants au plus près des besoins des agents et pensionnés, tout en sécurisant les dispositifs actuels.

Merci